

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement

Numéro de dossier : 2010-08-120

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet												
<p><b>(11-06-08)</b></p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Centre de loisirs Saint-Sacrement 1360, boulevard de l'Entente.</p>	<p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>Projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions R.C.A.1V.Q. 54- quartier Saint-Sacrement (omnibus)</i></p>												
<b>4. Présences</b>														
<p><b>Membres avec droit de vote :</b> MM. Jacques Alméras, Roger Boileau, M<sup>mes</sup> Marie-Ève Fortier, Danièle Grondines, M. Marc Julien, M<sup>mes</sup> Josée Turcotte et Sylvie Turcotte</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Yvon Bussièrès, conseiller du district Saint-Sacrement-Belvédère</p> <p><b>Personnes-ressources :</b> M<sup>mes</sup> Ginette Bergevin, conseillère en consultations publiques, et Lydia Toupin, urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>														
<b>5. Information présentée</b>														
<p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et présentation du projet de modification au règlement. Rappel du processus de consultation publique et que le règlement est susceptible d'approbation référendaire. La démarche s'est faite en deux temps, une première présentation des fiches jugées mineures soit 1, 2, 3, 4, 6, 9, 11, 13, 12, 14, 15. Par la suite, dans le cas des fiches 5, 7, 8, 10, chacune a été prise individuellement et a fait l'objet de commentaires du public et d'un vote séparé par les membres du conseil d'administration du conseil de quartier.</p> <p>Lydia Toupin a présenté les modifications proposées au règlement omnibus.</p> <p><u>Intervention du conseiller municipal, M. Yvon Bussièrès, qui présente les enjeux :</u> M. Bussièrès indique certains enjeux, par exemple la densification. Il souligne qu'essentiellement, le règlement omnibus vise à corriger des erreurs. De plus, certaines modifications vont rendre le règlement conforme au règlement cadre. Une modification permet une augmentation de la densification douce.</p>														
<b>6. Recommandation spécifique du mandaté</b>														
<p>Les membres du conseil d'administration recommandent à l'unanimité l'option C suivante : Approuver le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions R.C.A.1V.Q. 54- quartier Saint-Sacrement (omnibus)</i> à condition de retirer la fiche 5 et donc de maintenir la marge de recul à l'axe de 80 mètres par rapport au chemin Sainte-Foy; de retirer la fiche 7 et de proposer un nombre de logements à l'hectare qui correspond au nombre de logements prévus dans le plan de développement du projet Cité verte; retirer la fiche 8; et finalement, de retirer la modification concernant la zone 16013 Hb dans la fiche 10.</p>														
7. Options soumises au vote	8. Description des options													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	0	C.	7	Abstention	0	Total	7	<p><b>Option A</b> – Statu quo. Ne pas approuver le Projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions R.C.A.1V.Q. 54- quartier Saint-Sacrement (omnibus)</i>.</p> <p><b>Option B</b> – Approuver le Projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions R.C.A.1V.Q. 54- quartier Saint-Sacrement (omnibus)</i>.</p> <p><b>Option C</b>- Approuver le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions R.C.A.1V.Q. 54- quartier Saint-Sacrement (omnibus)</i> à condition de retirer le fiche 5 et donc de maintenir la marge de recul à l'axe de 80 mètres par rapport au chemin Sainte-Foy; de retirer la fiche 7 et de proposer un nombre de logements à l'hectare qui correspond au nombre de logements prévus dans le plan de développement du projet Cité verte; retirer la fiche 8; et finalement de retirer la modification concernant la zone 16013 Hb dans la fiche 10.</p>	
Option	Nombre de votes													
A.	0													
B.	0													
C.	7													
Abstention	0													
Total	7													

<b>9. Questions et commentaires du public</b>	<b>Nombre de personnes présentes : 18</b> <b>Nombre de commentaires : 8</b>
---	--

Les interventions du public :

- ⇒ Concernant la diminution de l'aire verte dans la zone de l'hôpital Saint-Sacrement, trois citoyens se sont prononcés contre la diminution de l'aire verte dans la zone 16009Pb;
- ⇒ Concernant l'édifice du Samuel-Holland, zone 16024Mb, une citoyenne s'est questionnée concernant la nécessité de ce changement et l'historique de ces critères;
- ⇒ Concernant la zone 16055Hc, qui touche un bâtiment relié au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, un citoyen considère que ces changements ne correspondent pas aux consultations qui ont eu lieu sur cette zone; dans ce contexte, il est contre les modifications au zonage;
- ⇒ Concernant les zones 16030Hc et 16037Hc, des citoyens se sont questionnés sur la nécessité de mettre 65 logements à l'hectare puisque le projet prévu est en deçà de cette norme. Il se demande s'il n'est pas dangereux de mettre cette densité et d'ouvrir la porte à des édifices plus grands que les maisons de ville prévues;
- ⇒ Concernant la zone 16030Hc sur la marge de recul de 80 mètres, un citoyen s'exprime contre cette modification, car il souhaite maintenir la marge qui a été prévue à l'époque au plan d'aménagement d'ensemble pour le projet Cité verte.

**10. Questions et commentaires du mandaté**

Concernant la fiche 5, plusieurs membres indiquent qu'ils tiennent à la marge de recul comme elle a été prévue au plan d'aménagement d'ensemble pour le secteur de la Cité verte. Un membre exprime qu'il pourrait reconsidérer cette marge si un projet était présenté et recueillait l'appui du conseil de quartier;

Concernant la fiche 7, les membres sont opposés à l'augmentation du nombre de logements à l'hectare à 65 au minimum. Ils veulent que la norme pour ces zones corresponde au projet prévu de maisons en rangée. Ils ne souhaitent pas ouvrir la possibilité à une plus grande densité;

Concernant la fiche 8, la zone 16055Hc, les membres s'expriment à 6 contre les modifications et il y a une abstention. Ces modifications ne correspondent pas aux résultats des consultations qui ont eu lieu sur les terrains du collège Bellevue. Les membres souhaitent maintenir le zonage actuel.

Concernant la fiche 10, la zone 16013Hb, les membres s'expriment contre cette augmentation du nombre de logements par bâtiment puisqu'elle ouvre la porte au développement d'un projet comme celui de l'avenue Cardinal-Rouleau, ce qui n'est pas souhaité ni par les membres ni par les citoyens.

Concernant la fiche 10, la zone 16033Ha, les membres discutent de l'augmentation proposée. Ils constatent que ce changement permettrait d'avoir des jumelés qui sont financièrement plus accessibles aux jeunes familles et favoriseraient ainsi l'arrivée de jeunes familles dans le quartier, ce que souhaitent les membres. Ceux-ci décident donc d'accepter la modification au zonage.

**11. Suivis recommandés**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

**Approuvé par**

**Préparé par**



Jacques Alméras  
Président, conseil de quartier de Saint-Sacrement



Ginette Bergevin  
Conseillère en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou

9 juin 2011